

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 18 septembre 2020

Date de convocation : 3 septembre 2020

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 14 présents et représentés
- ✕ 14 votants

L'an deux mil vingt le 18 septembre à 9H30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni 3, rue Bazaine, à EPINAL (88000) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de CAPAVENIR Vosges.

Etaient présents :

M. BALLAND Michel (Maire délégué de GIRMONT), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. TARANTOLA Christian (Maire de DOCELLES), M. DOUSTEYSSIER Jean-Claude (Maire de VENTRON), Mme. GABRION Joëlle (Adjointe au Maire de CAPAVENIR VOSGES), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal délégué de CONTREXEVILLE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. HARAUX Jean-Marie (Conseiller Municipal de DOMPIERRE), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), Mme. STAPPIGLIA Denise (Conseillère communautaire CC des Hautes Vosges), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BASTIEN Yves (Président CC de BRUYERES VALLONS DES VOSGES), M. COSSIN Serge (Maire de DARNIEULLES), M. LUCHIER Jean-Claude (Conseiller Municipal de DOGNEVILLE), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY), M. HABRANT Raymond (Maire de NOMEXY), M. LECLERC Simon (Maire de NEUFCHATEAU), M. HESTIN Jacques (Maire d'ANOULD), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. LARRIERE Pascal (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. MICHEL Jean-Pierre (Vice-président CC Région Rambervillers), M. PERROT Jean-Luc (Adjoint au Maire de GERARDMER), M. PIERRAT Benoit (Maire de RAON L'ETAPE), M. RAFFEL Paul (Maire de CHAVELOT).

Pouvoirs :

M. LUCHIER Jean-Claude (Conseiller Municipal de DOGNEVILLE) à M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY) à Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. LECLERC Simon (Maire de NEUFCHATEAU) à M. DOUSTEYSSIER Jean-Claude (Maire de VENTRON), M. PIERRAT Benoit (Maire de RAON L'ETAPE) à M. BALLAND Michel (Maire délégué de GIRMONT).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du centre de gestion), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du pôle Administration Générale), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du pôle Contrats Groupes et Développement), Mme. HAYOT Anaïs (Responsable du pôle Emploi Territorial), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Responsable du pôle Santé Sécurité au Travail), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du pôle Carrières-Instances Paritaires).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

M. HARAUX Jean-Marie (Conseiller Municipal de DOMPIERRE).



202. Décision modificative de crédits N°1

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux centres de Gestion de la Fonction Publique,
- Vu le plan de comptes M832 applicable aux centres de Gestion,
- Vu l'adoption par délibération du Budget Primitif 2020, le 9 juin 2020,

Considérant qu'après avoir arrêté les comptes du chapitre 012 (charges de personnel), les dépenses atteignent, à mi-exercice, 50 % des crédits votés ;

Considérant que l'activité du service des Missions Temporaires continue de croître, et qu'il est prudent de prévoir une enveloppe complémentaire, afin de terminer l'exercice budgétaire sereinement ;

Considérant que les dépenses de l'article 678 (Autres charges exceptionnelles) ont plus que doublées par rapport au précédent exercice, et ceci du fait d'une forte augmentation des remboursements d'Indemnités Journalières des missions temporaires aux collectivités, notamment ;

Considérant que le choix du mode de scrutin de la prochaine élection du Conseil d'Administration du CDG88, s'est porté sur le vote électronique ;

Considérant que le coût de la solution informatique sera de 7 200,00 € TTC et que 3 000 € avaient été prévus en frais d'affranchissement (article 6261) ;

Considérant que l'on peut prendre 3 000,00 € de crédits sur l'article 6261 et abonder l'article 651 (Redevances pour concessions, brevets, licences) de 4 200 € ;

Considérant que les crédits supplémentaires peuvent être pris sur le suréquilibre de la section de fonctionnement ;

**Le membres du conseil d'administration,
Après un large débat,
A l'unanimité,**

Adoptent la Décision Modificative de crédits N°1, telle que :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
6261 Frais d'affranchissement	- 3 000,00		
6413 Personnel non titulaire	+ 200 000,00		
6451 Cotisations à l'URSSAF	+ 60 000,00		
651 Redevances pour conces. brevets, licences	+ 7 200,00		
678 Autres charges exceptionnelles	+ 9 000,00		
Total dépenses :	+ 273 200,00	Total recettes :	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

M. BALLAND Michel

Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges

